



2026-012

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN DEVIS ET A
LA TARIFICATION DES ENTREES POUR LE SPECTACLE
« AU FIL DES MOTS » A L'EGLISE SAINT-VAAST
LE 09 OCTOBRE 2026**

Je soussignée Nathalie DEBAISIEUX, Maire de Laventie,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 02 Avril 2026, m'autorisant à fixer, dans la limite de 1 525€, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

Vu la convention pour le dispositif « Moi je sors pour 1€ » signée avec la Communauté de Communes Flandre Lys ;

Considérant la décision de la Commission Culture et Lecture publique d'organiser un spectacle le vendredi 08 septembre 2026 à l'Eglise Saint-Vaast ;

Considérant la proposition de la Société Scintille Evènements ;

Considérant la nécessité de fixer la tarification des entrées pour le spectacle ;

DECIDE

<u>Article 1</u> :	Est autorisée la signature du devis pour le concert à la bougie « Au fil des mots » proposé par Scintille événements, située 5A rue du 08 mai 1945, qui se déroulera le Vendredi 09 Octobre 2026 à l'Eglise Saint-Vaast.
<u>Article 2</u> :	Le coût de la prestation est de 3560€ T.T.C.
<u>Article 3</u> :	Est fixée la tarification des entrées de la billetterie du spectacle au prix de 1€ pour les habitants du territoire de la C.C.F.L et de 6€ pour les extérieurs.
<u>Article 4</u> :	La présente décision sera reprise au registre des délibérations du Conseil Municipal, fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BETHUNE.

**Fait en Mairie de Laventie,
Le 08 Septembre 2026**

**Nathalie Debaisieux,
Maire de Laventie.**

